

c'est précisément ce que nous faisons en prônant une politique de modération tant à l'égard du taux de change que des taux d'intérêt.

Monsieur le Président, c'est la voie la plus sérieuse et la plus efficace que nous puissions retenir. C'est également celle qui permettra de transformer la reprise en une croissance économique soutenue. C'est aussi celle qui nous permettra de conserver les gains si durement acquis au cours des deux dernières années en matière de lutte contre l'inflation.

Étant pleinement conscients des tensions sur les taux d'intérêt qui émanent des États-Unis, nous suivons de près l'évolution de la situation dans ce pays. Mais je désire apaiser toute angoisse qu'a pu causer l'affolement plutôt prévisible qu'ont engendré ces événements. Il n'y a, à l'heure actuelle, aucune raison d'interpréter l'évolution des taux d'intérêt comme une tendance qui s'accélérera durant les mois à venir.

Le président suppléant (M. Herbert): Dix minutes sont maintenant prévues pour des questions ou des observations. S'il n'y a pas de questions ou d'observations, nous allons poursuivre le débat.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Herbert): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement, à savoir: l'honorable député de Prince-Albert (M. Hovdebo)—La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest—*a*) La date des paiements aux agriculteurs. *b*) Le paiement de l'intérêt; l'honorable député de Hillsborough (M. McMillan)—L'administration—*a*) La course à la direction du parti libéral—Le rôle d'un contractuel. *b*) Les directives adressées au personnel des ministères; l'honorable député de Victoria (M. McKinnon)—Les affaires des anciens combattants—*a*) Les militaires exposés à des radiations nucléaires—Le certificat médical exigé. *b*) La jurisprudence—On demande au ministre d'accepter un cas comme précédent.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE RELATIVE AUX TAUX D'INTÉRÊT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie:

Que la Chambre est d'avis que le gouvernement du Canada peut gérer l'économie d'une façon qui permettrait au Canada d'avoir des taux d'intérêt moins élevés qu'à l'heure actuelle et que nous sommes plus indépendants sur le plan de la politique relative aux taux d'intérêt même si le gouvernement n'a pas rempli sa promesse de gérer ainsi l'économie.

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat aujourd'hui. Au cours des quelques instants à ma disposition, je voudrais me

Les subsides

pencher surtout sur un secteur extrêmement important de notre économie, les petites entreprises.

Si je me suis lancé en politique il y a dix ou douze ans, c'est en partie pour défendre, en tant que chef de petite entreprise, un secteur crucial de notre économie affligé par de nombreux problèmes. Lorsque j'ai été élu ici pour la première fois, on ne parlait pratiquement pas de la petite entreprise. Cependant, grâce aux efforts déployés par de nombreux députés des deux côtés de la Chambre qui avaient une certaine expérience du commerce, par des groupes de pression, comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la COSB, les diverses chambres de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, on a réussi à mettre en lumière l'importance que ce secteur rêve pour notre économie. Depuis dix ans, la petite entreprise a réussi à se faire reconnaître ici-même comme un secteur crucial de notre économie. Pourtant, c'est l'un de nos secteurs les plus vulnérables, si la politique et les programmes gouvernementaux continuent, comme c'est le cas depuis 10 ou 15 ans sous la gouverne des libéraux, de lui nuire.

Je voudrais relever les trois principaux problèmes qui affligent ce secteur: premièrement, les taux d'intérêt et leur instabilité, dont nous discutons aujourd'hui; deuxièmement, le manque de capitaux surtout spéculatif ou de fonds de roulement; et, troisièmement, l'ingérence gouvernementale, notamment sous forme de directives, de contrôles et d'une énorme paperasserie. On peut résoudre les grands problèmes auxquels fait face le secteur de la petite entreprise. J'y reviendrai dans un moment.

Entre-temps, je voudrais parler des taux d'intérêt et donner les raisons pour lesquelles il importe tant pour une petite entreprise qu'ils soient stables et, dans la mesure du possible, le plus bas possible. Si le chef d'une petite entreprise ignore ce qu'il devra payer lorsqu'il empruntera dans trois mois ou six mois d'ici, sans parler de jeudi prochain—car les taux d'intérêt peuvent changer chaque semaine—il ne peut projeter, ses investissements à longue échéance sa productivité ou d'autres aspects de son exploitation. Ainsi, lorsque les taux d'intérêt atteignent des sommets inattendus—comme en 1981 et 1982 où ils ont dépassé 22 p. 100—un nombre record d'entreprises font faillite. Or, quand des entreprises, et notamment les petites ferment leurs portes, le chômage augmente. Alors que la reprise commençait à se faire sentir l'année dernière, le gouvernement—qui semble insensible aux problèmes des petites entreprises—a décidé, tout à coup, de laisser monter les taux d'intérêt sans prendre de mesures temporaires pour aider le chef de petite entreprise et lui donner une idée de l'évolution des taux d'intérêt et de l'économie en général.

On a fait de nouvelles prévisions et présenté de nouveaux budgets tous les six mois. Or, les entreprises ne peuvent pas fonctionner normalement dans de pareilles conditions. La seule chose que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Lalonde) trouvent à dire lorsqu'on leur parle des taux d'intérêt, c'est prétexter ce qui se passe aux États-Unis. Comment se fait-il que les taux d'intérêt soient à 7.75 p. 100 en Allemagne de l'Ouest, à 5.7 p. 100 au Japon, à 8.5 p. 100 au Royaume-Uni et à 6 p. 100 en Suisse? Pourquoi les ministériels n'en parlent-ils pas? Pourtant les taux d'intérêt dans ces pays-là sont de 4, 5 et 6 p. 100 inférieurs à ceux qui sont en vigueur aux États-Unis.